



**Déclaration du Sommet Spécial des Chefs d'Etat et
de Gouvernement des États Membres de la CIRGL sur
« La Lutte contre le Chômage des Jeunes à travers le
Développement des Infrastructures et la Promotion
des Investissements »**

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
RUR

[Handwritten signature]
JCMF
[Handwritten signature]

**Nairobi, Kenya
24 Juillet 2014**

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Préambule

NOUS, Chefs d'État et de Gouvernement des États Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), réunis à Nairobi, Kenya, le 24 juillet 2014 lors du Sommet Spécial sur le thème « *La lutte contre le chômage des jeunes à travers le développement des infrastructures et la promotion des investissements* » ;

DETERMINE à mettre en œuvre l'ensemble des engagements pris dans le *Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs* (2006), notamment la nécessité de responsabiliser et d'impliquer la jeunesse dans la dynamique sociale, politique et économique de la CIRGL ;

PROFONDÉMENT préoccupés par l'ampleur du niveau du chômage des jeunes dans nos Etats Membres et conscients de la menace que cela représente pour la paix sociale et la stabilité dans notre Région ;

DETERMINE à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le chômage des jeunes dans notre Région, notamment à travers des programmes d'éducation et de formation, le développement des infrastructures et l'investissement ;

RAPPELANT l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le cadre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la région des Grands Lacs (2006), notamment le besoin de créer des emplois pour les jeunes en tant que base de renforcement de la stabilité dans la Région;

CONSCIENTS de l'engagement pris au niveau de l'Union Africaine de travailler à la transformation socio-économique du continent dans le cadre de l'Agenda 2063 et de ses potentialités en termes de création d'emplois pour les jeunes dans notre Région ;

CONSCIENTS de la disponibilité des institutions régionales et internationales dont nous sommes membres à engager des efforts collectifs pour lutter contre le chômage des jeunes ;

AYANT EXAMINÉ le rapport et les recommandations de la réunion consultative de haut niveau des Ministres en charge de la Jeunesse, du Travail et des Affaires Etrangères, tenue à Nairobi (Kenya), visant à prendre des mesures en vue de résoudre le chômage et la marginalisation des jeunes à travers le développement des infrastructures et la promotion des investissements » tenue à Nairobi (Kenya);

ROR

GC

[Signature]

[Signature]

[Signature]

JUMP

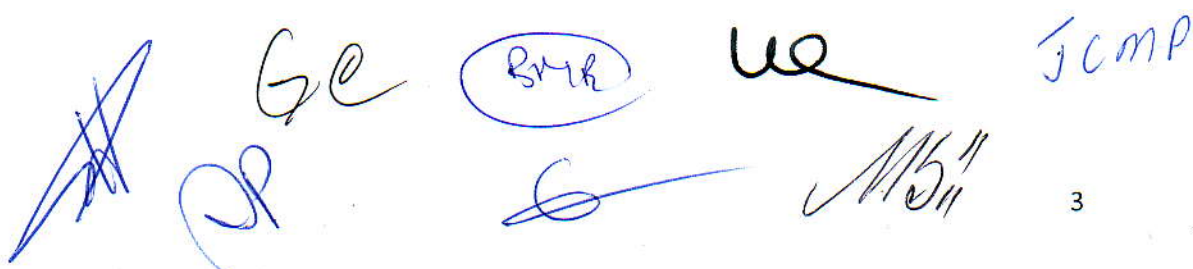
AVONS PRIS LES RESOLUTIONS SUIVANTES :

I. Recommandations clés

1. Considérer la crise de l'emploi des jeunes comme un fléau capable de déstabiliser nos économies, menacer la paix et nos institutions si nous n'arrivons pas à le résoudre ;
2. Lancer un appel aux Nations Unies pour inscrire l'emploi des jeunes comme un objectif spécifique avec indicateurs dans l'Agenda de développement post 2015 ;
3. S'engager à harmoniser les politiques de l'emploi dans la région, y compris la gestion de la main d'œuvre, et mettre en place des mesures pour les investisseurs étrangers privilégiant l'emploi des jeunes dans la région ;

II. Créer un environnement favorable aux investissements et au développement socio-économique

4. Renforcer la paix, la sécurité, la stabilité et la gouvernance démocratique dans la région à travers la mise en œuvre des engagements du Pacte de la CIRGL à cet effet ;
5. Accélérer l'intégration régionale, y compris la libre circulation des personnes et des biens, afin de tirer profit des énormes potentialités de la région et de faciliter le transfert de technologies et le savoir-faire ;
6. Renforcer les capacités et l'autonomie des institutions nationales de statistiques à assurer la fourniture en temps opportuns de données fiables nécessaires à un meilleur processus de planification et de prise de décisions ;
7. Renforcer les capacités et l'autonomie des institutions nationales de gestion de l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes pour la définition des stratégies pouvant orienter les décideurs sur la meilleure insertion professionnelle des jeunes ;
8. Mettre en place et promouvoir des Centres d'information des jeunes et faire un meilleur usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement de la jeunesse ;



III. Exploiter le développement des infrastructures en vue d'accélérer les opportunités d'emplois décents et la croissance inclusive

9. Développer des programmes d'action nationaux et régionaux dans des secteurs clés de l'économie, notamment l'agriculture et l'élevage, les industries extractives, les TIC, le transport, le tourisme, afin d'accélérer le développement socio-économique et la création d'emplois ;
10. Mettre en place des projets régionaux aux fins d'exploitation commune des ressources naturelles, des projets d'infrastructure et la transformation des produits disponibles dans la Région ;
11. Mobiliser les institutions financières régionales et internationales actives en matière de développement des infrastructures dans la Région des Grands Lacs pour mettre ensemble les ressources disponibles dans le but d'accélérer les projets en cours et répondre aux besoins urgents dans ce secteur ;

IV. Réformer le système d'éducation et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation:

12. Réformer le système d'éducation en mettant l'accent, entre autres, sur le développement des compétences, l'entrepreneuriat et l'innovation ;
13. Repenser nos programmes scolaires afin de s'assurer que nos enfants, depuis le début de leur scolarisation, soient orientés vers l'acquisition de compétences techniques et informés sur les questions relatives à la terre et l'agriculture;
14. Introduire des programmes nationaux de services des jeunes dans les Etats membres en élaborant des modules à court terme axés sur les compétences techniques, l'éducation civique et le patriotisme ;
15. Accélérer l'harmonisation des politiques d'éducation dans les EM afin de favoriser la mobilité des étudiants et le transfert de technologies ;
16. Améliorer l'éducation et la formation technique et professionnelle, l'émulation du rôle de la petite enfance, le mentorat et l'orientation professionnelle au sein du système éducatif ;
17. Favoriser les partenariats public - privé dans l'offre de formations pour promouvoir le transfert des compétences aux jeunes à travers des programmes de stage et l'apprentissage par les pairs à l'échelle régionale ;

V. Faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux financements

18. Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux afin qu'ils fournissent un appui technique qui réponde aux besoins des jeunes entrepreneurs dans différents domaines et secteurs clés de l'économie ;
19. Fournir un appui aux entreprises du secteur informel en vue de faciliter leur croissance ;
20. Mettre en place des mécanismes et des programmes de soutien pour la transition des entreprises du secteur informel au secteur formel en particulier celles dirigées par des jeunes (femmes et hommes) à travers des programmes d'incitation;
21. Promouvoir l'industrie créative (musique, danse et théâtre), le sport et les jeux en tant que secteur potentiel de création d'emplois ;
22. Mettre en place un fonds régional des jeunes afin d'appuyer les initiatives et programmes des jeunes ;
23. Promouvoir la culture de l'épargne chez les jeunes et mettre en place des coopératives en faveur des jeunes ;
24. Promouvoir l'innovation et octroyer un prix régional aux jeunes innovateurs ;

VI. Garantir la représentation des jeunes dans les instances de prise de décision:

25. Renforcer les capacités des représentants des jeunes à promouvoir, de manière significative et efficace, les intérêts de ceux et celles qu'ils représentent ;
26. Garantir une action positive au niveau des instances de prises de décision, notamment au parlement, au gouvernement et d'autres organes de prise de décision ;
27. Assurer la représentation des jeunes au niveau du dialogue entre le gouvernement, le secteur privé et les syndicats sur les politiques de l'emploi;
28. Garantir la participation des jeunes à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix ;

BMB

GC

M/5/1

ue

JUMP

Yedy

VII. Mobiliser des ressources supplémentaires en faveur de la résolution des défis de la jeunesse :

29. Faire de la création d'emploi des jeunes l'une des conditions indispensables à la passation des marchés publics ;
30. Orienter les ministères compétents à prendre les mesures nécessaires en vue de promouvoir la création d'emplois décentés et de programmes d'activités génératrices de revenus en faveur des jeunes ;
31. Rechercher des nouvelles sources de financement et mobiliser des ressources en vue de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes ;
32. Promouvoir l'intégration régionale afin d'assurer la libre circulation des biens, notamment ceux produits par les jeunes ;

VIII. Suivi, évaluation et coordination des politiques et des interventions publiques

33. Renforcer le suivi, l'évaluation et la coordination des politiques et programmes afin de promouvoir l'emploi des jeunes à travers le développement des infrastructures et la promotion des investissements et d'évaluer leur impact et apporter des corrections le cas échéant ;
34. Inscrire les interventions des partenaires au développement en matière d'emploi des jeunes et de développement des infrastructures dans le cadre des politiques nationales afin de favoriser l'appropriation, les synergies, la cohérence et la complémentarité des actions ;
35. Créer une base de données en vue de permettre aux populations de la région d'obtenir et d'échanger des informations sur les offres d'emploi ;

IX. Bonne gouvernance et transparence

36. Renforcer les mécanismes de transparence, la gouvernance et la lutte contre la corruption aux fins de faciliter l'accès des jeunes aux opportunités d'emploi dans les Etats membres ;

RCR

JOMP

MS

X. Recommandations d'ordre général

37. Instruire le Secrétariat de la CIRGL d'assurer le suivi de la mise en œuvre des présentes résolutions et de rendre compte régulièrement au Comité Interministériel Régional (CIMR) et au Sommet au cours de leurs sessions ordinaires ;
38. Approuver la mise en place du Forum Régional des Jeunes et instruire le Secrétariat de la CIRGL d'œuvrer, en consultation avec les Etats membres, à la finalisation de l'Accord et l'opérationnalisation du Forum des jeunes ;
39. Instruire le Secrétariat de la Conférence, en concertation avec les EM, d'élaborer une stratégie régionale et un plan d'action sur la lutte contre le chômage des jeunes à travers le développement des infrastructures et la promotion des investissements et en faire rapport au prochain Sommet de la CIRGL en 2015 ;
40. Accepter l'offre du Gouvernement Kenyan et le féliciter pour avoir bien voulu offrir d'abriter le Secrétariat du Forum Régional Multifonctionnel des jeunes et pour prendre en charge les dépenses liées à sa mise en place.

Yuh

Boch

Sp

G

Ge

Ue

[Signature]

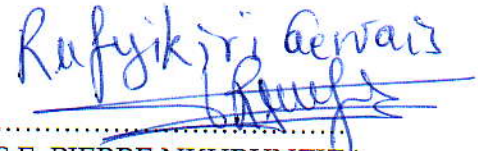
JUMP

MBH

Fait à Nairobi, au Kenya, le 24 juillet 2014



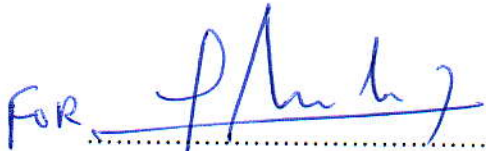
1. S.E. JOSÉ EDUARDO DOS SANTOS
Président de la République d'Angola



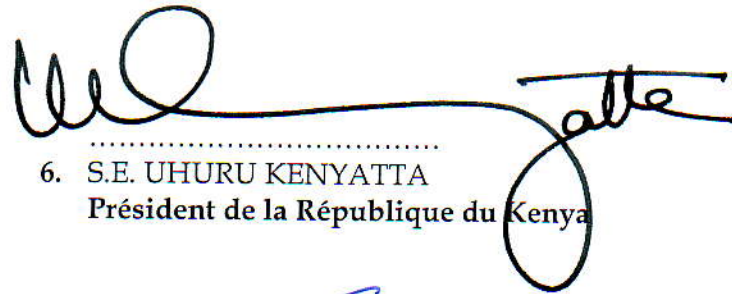
2. S.E. PIERRE NKURUNZIZA
Président de la République du Burundi

3. S.E. CATHERINE SAMBA-PANZA
Présidente de la République
Centrafricaine

4. S.E. DENIS SASSOU N'GUESSO
Président de la République du Congo

FOR 

5. S.E. JOSEPH KABILA KABANGE
Président de la République
Démocratique du Congo



6. S.E. UHURU KENYATTA
Président de la République du Kenya



7. S.E. PAUL KAGAME
Président de la République du Rwanda



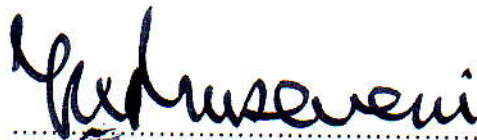
8. S.E. OMAR HASSAN AHMED AL-
BASHIR
Président de la République du
Soudan

FOR 

9. S.E. SALVA KIIR MAYARDIT
Président de la République du
Soudan du Sud



10. S.E. JAKAYA MRISHO KIKWETE
Président de la République Unie de
Tanzanie



11. S.E. YOWERI KAGUTA MUSEVENI
Président de la République d'Ouganda

FOR 

12. S.E. MICHAEL CHILUFYA SATA
Président de la République de Zambie